



REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE THOUROTTE
Arrêté temporaire n° ST-2025-073
Réglementation temporaire de la circulation et du stationnement
24 RUE KEBEMER - 60150 THOUROTTE

Monsieur le Maire, Patrice CARVALHO,

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et suivants ;
- Vu le code de la route, notamment ses articles R.411-8-1, R.417-10 et L.325-1 ;
- Vu le code pénal, notamment l'article R.610-5 ;
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;
- Vu la demande formulée par l'entreprise AXECOM, représentée par Monsieur Stéphane KONIG ;
- **Considérant** la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et du personnel en raison des **travaux de génie civil pour la création d'une adduction télécom** ;
- **Considérant** que ces travaux nécessitent une réglementation de la circulation et du stationnement ;
- **Considérant** qu'il appartient au maire, en vertu de son pouvoir de police, de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité publique et la fluidité de la circulation ;

ARRÊTE

Article N°1 : Nature des travaux

Des travaux de création de réseau télécom seront réalisés par l'entreprise AXECOM, **du 04 au 31 août 2025 inclus**, au **24 rue de Kebemer – 60150 THOUROTTE**.

Article N°2: Circulation et Stationnement

La circulation et le stationnement seront réglementés comme suit :

- Restriction de circulation :

- La vitesse est limitée à 30 km/h dans la zone concernée

- Interdiction de stationner :

- Véhicules légers
- Poids lourds

Article N°3: Signalisation

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place, entretenue et retirée par : **AXECOM**

**9 rue Benjamin Delessert
60510 BRESLES**

Article N°4 : Sanctions

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article N°5 : Exécution

Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

COMMUNE DE THOUROTTE, le 04/08/2025

Monsieur le Maire, Patrice CARVALHO

